Juillet 2025

L’environnementalisation des pratiques de recherche au CESSP

Document de synthèse

Réalisé par Astrid ANDRAULT, étudiante du M1 Transitions Ecologiques, sous la supervision de Clémence GUIMONT, Maîtresse de conférences à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et référente Développement durable du CESSP.

SOMMAIRE

Avant-propos **3**
Contexte **4**
Qu'est-ce qu'un Bilan GES réglementaire ? Quelle différence avec un Bilan Carbone© ? 4
Pourquoi faire un bilan GES réglementaire au CESSP ? 5
Les Bilans GES réglementaires et les enjeux de développement durable dans les tutelles du CESSP 5
Le Bilan GES **8**
Choix et précisions méthodologiques 8
Analyse du bilan 10
Quelques propositions pour approfondir la politique d'environnementalisation du CESSP 13
Quelques organisations et contacts dans le monde de la recherche **17**
Labos 1point5 et le Réseau des laboratoires en transition 17
Les laboratoires de Paris 1 18
L'IPSL – Institut Pierre-Simon Laplace 20
L'ANCMSP – Association nationale des candidat.es aux métiers de la science politique 22
Scientifiques en Rébellion 23
Bibliographie **24**

Dans le contexte d'une circulation croissante des discussions concernant l'empreinte environnementale des activités de recherche[1], le Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP, UMR 8209) a souhaité réaliser son premier « bilan gaz à effet de serre » (BGES réglementaire). Ce travail est réalisé par Astrid Andrault, étudiante en fin de M1 de Science politique à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la supervision de Clémence Guimont, Maîtresse de conférences à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et référente développement durable du laboratoire.

Le document de synthèse présent vise à éclairer la démarche de réalisation d'un Bilan GES, tout en explorant différentes perspectives pour écologiser les pratiques de la recherche au CESSP.

Avant-propos

Sous l'effet des activités humaines, le climat de la planète se dérègle. Depuis les années 1900, la température moyenne de la planète se réchauffe[2] et les phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, canicules, tornades, etc.) se multiplient. D'après des scientifiques, il est désormais impossible de limiter le réchauffement de la planète à 1.5°C[3] – conformément aux recommandations du GIEC et aux Accords de Paris de 2015.

Pour répondre au problème du dérèglement climatique, les institutions internationales et les États prônent depuis les années 1980[4] l'idéologie du développement durable, basée sur l'idée que nos modes de vie doivent permettre la préservation de l'environnement, la croissance économique, et la lutte contre les inégalités sociales.

La « soutenabilité faible »[5] et les théories économiques néoclassiques se constituent comme le socle théorique sur lequel se base l'action environnementale des Etats et des institutions internationales – dont le marché est alors l'instrument. Ce cadre théorique et pratique sous-tend l'idée que la responsabilité du changement face à la crise climatique incombe aux individus et à la transformation de leurs modes de consommation. Il se traduit alors dans l'action publique par des politiques incitatives associant la lutte en faveur de l'environnement au tri des déchets, à l'achat de voitures électriques et de panneaux photovoltaïques, ou encore à l'utilisation des transports en commun (appelée écologie des « petits gestes écologiques » par J.-B. Comby[6]).

Seulement, en prenant pour socle de référence méthodologique un individu asocial et anhistorique, ces politiques environnementales contribuent à nier les inégalités de

[1] Marianne Blanchard, Milan Bouchet-Valat, Damien Cartron, Jérôme Greffion, Julien Gros, « Inquiets mais pollueurs : une enquête sur le personnel de la recherche française face au changement climatique », Ined, Documents de travail, mars 2022, n°270.

[2] Nous sommes aujourd'hui à 1.36°C d'augmentation moyenne de la température de la planète par rapport à l'ère pré-industrielle

[3] Audrey Garric, « Limiter le réchauffement climatique à 1.5°C est désormais impossible », *Le Monde*, 19 juin 2025.

[4] Voir : Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous - Rapport Brundtland*, 1987.

[5] La soutenabilité faible est l'idée selon laquelle la dégradation de l'environnement est acceptable si elle est « compensée » par des progrès techniques et la croissance économique. Au contraire, les tenants de la soutenabilité forte avancent que des contraintes naturelles indépassables pèsent sur les économies et qu'il est nécessaire de rester dans leurs limites pour assurer la survie du vivant et des générations futures.

[6] Jean-Baptiste Comby, « A propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir / Agir*, 2015, vol. 33, n°3, p. 25.

responsabilité et de vulnérabilité face à la crise climatique – et donc à vider les revendications écologiques de leur contenu politique, conflictuel.

Il convient donc de rappeler que « la propension à détruire les écosystèmes naturels augmente avec le capital économique[7] », que 80 % des réfugié.es climatiques sont des femmes[8], que les populations racisées et précaires sont surreprésentées dans les zones résidentielles polluées[9], ou encore que les pays les moins responsables des émissions de CO2 sont également les plus touchés par le changement climatique[10] ; il s'agit en bref de souligner que les inégalités face aux conséquences et responsabilités du changement climatique se superposent aux inégalités sociales et les entretiennent.

Ainsi, bien que l'empreinte environnementale des recherches en sciences sociales soit relativement faible comparée à celle des recherches en sciences de la nature, penser les crises écologiques et participer à l'effort de réduction de l'empreinte environnementale constitue un enjeu politique majeur de solidarité et de responsabilité envers les populations les plus vulnérables aux changements climatiques.

Contexte

Qu'est-ce qu'un Bilan GES réglementaire ? Quelle différence avec un Bilan Carbone© ?

Un Bilan GES réglementaire est l'évaluation de la quantité de gaz à effet de serre (exprimée en équivalent CO_2 : CO_2e) émise par et pour l'activité d'une personne morale ou physique.

Là où le Bilan Carbone© repose sur une méthode de calcul des émissions GES établie par l'Ademe et est réalisé au bon vouloir des individu.es ; le Bilan GES constitue une obligation légale pour les personnes morales de droit public de plus de 250 personnes[11]. Le périmètre des données prises en compte pour le BGES réglementaire est moins étendu que pour le Bilan Carbone©. Le BGES réglementaire est donc un outil moins précis que le Bilan Carbone©.

Selon les objectifs fixés par l'Accord de Paris en 2015, l'objectif de limitation du réchauffement climatique à +1.5°C d'ici 2050 par rapport à 1990 implique que chaque individu.e réduise ses émissions de GES à 2 tonnes de CO2 par an. Aujourd'hui, un.e Français.e émet en moyenne 9 tonnes de CO2 par an[12].

---

[7] Jean-Baptiste Comby, « L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située », *Savoir / Agir*, 2014, vol. 28, n°2, p. 47.

[8] Tribune, « Don't look away, l'égalité est une des solutions au changement climatique », 15 mars 2022, https://www.onufemmes.fr/nos-actualites/2022/3/14/legalite-est-une-des-solutions-au-changement-climatique

[9] Lise Foisneau, « Les aires d'accueil des Gens du voyage : une source majeure d'inégalités environnementales », *Etudes Tsiganes*, 2019, vol. 3, n°67, p. 28-51. Voir également : Barbara Allen, *Uneasy Alchemy. Citizens and Experts in Louisiana's Chemical Corridor Disputes*, Cambridge : MIT Press, 2003.

[10] Les pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes (la Somalie, Haïti, l'Afghanistan, Djibouti, Madagascar, le Kenya, le Niger, le Guatemala, le Burkina Faso, et Zimbabwe) et où les famines se multiplient et s'aggravent ne sont responsables que de 0.13% des émissions mondiales historiques de carbone depuis 1750. Voir : Oxfam, *La famine dans un monde qui se réchauffe. Comment la crise climatique aggrave la faim dans un monde qui en souffre déjà*, septembre 2022.

[11] Code de l'environnement, art. L. 229-25, 3 mai 2025.

[12] « Empreinte carbone: quelles actions à l'échelle individuelle ? », site de l'ADEME Magazine, avril 2023. https://infos.ademe.fr/magazine-avril-2023/dossier/empreinte-carbone-quelles-actions-a-lechelle-individuelle/

Pourquoi faire un bilan GES réglementaire au CESSP ?

Le CESSP étant une structure publique de plus de 250 personnes (258 membres en 2024), le laboratoire a – selon l'article L. 229-25 du Code de l'environnement – l'obligation légale de réaliser son Bilan GES réglementaire.

Outre les dispositions inscrites au Code de l'environnement, cette démarche de calcul du Bilan GES constitue également une requête de la part du gouvernement, exprimée en novembre 2023 dans la circulaire Services publics écoresponsables[13], qui établit l'objectif que 100% des établissements publics aient réalisé un Bilan GES réglementaire d'ici 2027.

Enfin, « l'engagement dans la transition écologique » constitue un critère d'évaluation listé dans le Référentiel d'évaluation des établissements du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. À ce titre, l'HCERES valorise tout établissement qui « évalue son impact environnemental, en particulier sous la forme d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et se donne des objectifs chiffrés de réduction qu'il suit régulièrement[14]. »

Bien que l'HCERES valorise les laboratoires réalisant leur Bilan GES, il convient cependant de souligner que les critères d'évaluation de l'institution ne permettent pas de valoriser les approches systémiques de l'écologisation des pratiques de la recherche. En effet, dans la mesure où l'HCERES valorise l'internationalisation des unités de recherche[15], les chercheur.euses se trouvent dans des injonctions contradictoires, pris entre l'enjeu d'attractivité des unités de recherche dont ils font partie et l'enjeu du respect des limites planétaires.

Les Bilans GES réglementaires et les enjeux de développement durable dans les tutelles du CESSP

Au CNRS

Le CNRS a déjà réalisé deux BGES réglementaires à l'échelle nationale depuis 2020 : un concernant les émissions de l'année 2019, et un autre concernant les émissions de l'année 2022. Le Bilan de 2019 évaluait à 14 tonnes CO_2e la quantité moyenne d'émission par agent. Le Bilan de 2022 révèle quant à lui à 14.7 tonnes CO_2e cette moyenne. Comme précisé sur le site du centre[16], cette hausse s'expliquerait principalement par l'agrandissement du périmètre étudié.

Conformément aux exigences portées dans le document « Schéma Directeur Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD DD&RSE) » publié en juin 2023 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le CNRS

[13] Circulaire n°6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'Etat, site de Légifrance, novembre 2023, https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45511

[14] Département d'évaluation des établissements, « Référentiel d'évaluation des établissements », Campagne d'évaluation 2024-2025, Vague E, HCERES, septembre 2023, https://www.hceres.fr/sites/default/files/DAE_vague-E/etablissement/referentiel_etablissement.pdf

[15] En témoigne le critère d'évaluation C1, Référence 1, Domaine 2 du Référentiel d'évaluation des unités de recherche de la campagne d'évaluation 2024-2025 : « L'unité organise des manifestations scientifiques, congrès internationaux et européens majeurs ». Voir : Département d'évaluation de la recherche, « Référentiel d'évaluation des unités de recherche. Campagne d'évaluation 2024-2025 », HCERES, septembre 2023. https://www.hceres.fr/sites/default/files/DAE_vague-E/recherche/referentiel_unite_recherche.pdf

[16] « Le CNRS calcule son deuxième bilan carbone », site du CNRS, 24 octobre 2024, https://www.cnrs.fr/fr/actualite/le-cnrs-calcule-son-deuxieme-bilan-carbone#:~:text=Au%20total%2C%20les%20C3%A9missions%20des,l'agrandissement%20du%20p%C3%A9rim%C3%A8tre%20C3%A9tudi%C3%A9.

a publié en février 2025 son Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2027. Dans ce document est listé un ensemble de constats et d'objectifs pour mettre en œuvre les objectifs du développement durable dans le milieu de la recherche scientifique.

Parmi les objectifs listés figure celui de nommer pour chaque laboratoire de recherche un.e référent.e développement durable avec une lettre de mission signée par le ou la directeur.ice d'unité, tout en mettant à sa disposition les moyens d'exercer ses fonctions (formations, espace référents, kit d'actions, outils d'évaluation, etc.). Si de plus en plus de laboratoires ont désigné un.e référent.e développement durable, reste que ceux et celles-ci demeurent isolé.es et disposent de peu de moyens pour exercer leurs fonctions. Lors d'un entretien avec l'adjoint au Délégué régional de la délégation Île-de-France Meudon du CNRS (également référent développement durable de la délégation), celui-ci expliquait que les actions prochaines de la direction du CNRS consisteraient à permettre le développement d'une gouvernance autour de ces référent.es afin que ceux-ci disposent des moyens humains, financiers et temporels suffisants pour mener à bien leurs missions.

Si le CNRS propose des services d'accompagnement des laboratoires pour leurs projets écologiques, l'initiative de la mise en place de ces projets revient – selon le délégué régional adjoint de la délégation Ile-de-France Meudon – avant tout aux laboratoires. Par exemple, chaque année depuis 2023, le CNRS organise des appels à projets Transition environnementale pour « permettre à des structures CNRS de s'engager dans une démarche de réduction de leur impact environnemental ou de renforcer des actions déjà engagées[17]. » Lors de l'édition 2023 de l'appel à projets, 32 projets ont été retenus par le CNRS (sur 93 déposés) et obtenu un soutien financier allant jusqu'à 10 000€. Parmi les projets retenus, certains visaient à planter une mini-forêt de 400m² en milieu urbain (laboratoire Morphodynamique continentale et côtière), mettre en place un abri pour vélos (Institut Terre Environnement Strasbourg), ou encore organiser des conférences avec des laboratoires internationaux en « multisite » (Institut d'astrophysique de Paris)[18].

Selon Éric Migevant (délégué régional adjoint de la délégation Ile-de-France Meudon), peu d'unités répondent à ces appels à projets, notamment dans le champ des sciences sociales – dont les laboratoires sont majoritaires en Ile-de-France. Bien que des campagnes de sensibilisation aux enjeux environnementaux aient déjà été menées, ce manque d'investissement de l'appel à projets est également interprété au sein de la délégation Ile-de-France Meudon comme le signe d'un manque d'intérêt ou de prise de conscience par les laboratoires de l'urgence à agir face au dérèglement climatique. Cette interprétation conduit E. Migevant à envisager la poursuite de campagnes de sensibilisation auprès des laboratoires et directeur.ices d'unités.

Bien que ce faible investissement du dispositif d'appel à projets soit interprété par des membres de la direction du CNRS comme un défaut de sensibilisation dans les laboratoires à ces enjeux, on peut formuler l'hypothèse que le format-même de l'appel à projets constitue une barrière à l'engagement des laboratoires dans des initiatives de réduction de leur empreinte écologique car cela implique pour les chercheur.euses un investissement gratuit

[17] « Transition environnementale 2024 – Appels à projets », site du CNRS, rubrique « Sciences humaines et sociales », 2024, https://www.inshs.cnrs.fr/fr/transition-environnementale-2024
[18] « Transition bas carbone : des projets variés et innovants », site du CNRS, rubrique « Actualités », 22 septembre 2023, https://www.cnrs.fr/fr/actualite/transition-bas-carbone-des-projets-varies-et-innovants

particulièrement chronophage et énergivore. Monter un projet dont la sélection s'opère sur des critères sur lesquels ils n'ont pas de prise peut constituer une barrière importante à l'investissement du dispositif. Plus encore, il convient de souligner qu'un tel dispositif peut être compris comme un moyen de mise en concurrence de différents laboratoires sur un sujet qui nécessite l'action et la coopération de tous.

Contacts administratifs importants au CNRS :

- Eric Migevant : adjoint au délégué régional de la délégation Île-de-France Meudon du CNRS
  ⇨ eric.migevant@cnrs.fr

Contacts scientifiques intéressants au CNRS :

- Institut national de l'écologie et de l'environnement (Inee). But : faire émerger les sciences de l'environnement en tant que champ scientifique intégré
  ⇨ Directeur : Stéphane Blanc (directeur de recherche)
    ➢ ecologie-di@cnrs.fr

A Paris 1

Paris 1 a réalisé deux Bilans GES réglementaires depuis 2017 : un concernant les émissions de 2016, et un deuxième concernant les émissions de l'année 2023. Les résultats du dernier BGES réglementaire ont été présentés en septembre 2024 selon trois angles différents : par poste d'émission (énergie, climatisation, fret, déplacements, déchets, etc.), par site (uniquement concernant l'énergie et la climatisation) et par métier (formation, recherche, international, vie étudiante, et pilotage et administration support). En 2023, les émissions de Paris 1 s'élevaient à environ 536 kgCo_2e par étudiant.e. Les déplacements y constituaient le principal poste d'émission (63%).

Conformément aux exigences portées dans le document « Schéma Directeur Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD DD&RSE) » publié en juin 2023 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Paris 1 a adopté en octobre 2024 son Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2024-2028. Dans ce document est listé un ensemble de constats et d'objectifs pour atteindre les objectifs du développement durable dans le milieu de la recherche scientifique. Afin de décider des modalités concrètes de mise en œuvre de ces objectifs, un comité de pilotage visant à élaborer un nouveau Schéma Directeur sera lancé à l'automne 2025.

Concernant l'environnement global à Paris 1 sur les enjeux environnementaux, différentes situations vécues au cours de ce stage – dont l'impossibilité à entrer en contact avec un.e responsable administratif.ve au sein de la direction Développement durable – et les témoignages recueillis mettent en exergue de sérieuses embûches pour construire une politique du développement durable au sein de l'institution. Les difficultés à établir des contacts avec les membres de la direction du Développement durable constituent un obstacle à la mise en place et l'accompagnement des initiatives environnementales à l'université. La vice-présidente déléguée à la responsabilité sociétale et au développement durable de Paris 1 souligne également la complexité de réunir les acteurs universitaires (étudiant.es, enseignant.es,

administratif.ves) pour mener à bien des projets collectifs – participant alors de l'inertie ressentie sur le sujet du développement durable.

Contacts administratifs importants :

- Service développement durable :
  - ⇨ Romane Rocaboy : chargée de la coordination des instances et d'appui aux projets transverses
    - ➢ romane.rocaboy@univ-paris1.fr

Contacts scientifiques importants :

- Ariane Dupont-Kieffer : vice-présidente déléguée au développement durable et à la responsabilité sociétale, à l'égalité et à l'inclusion
  - ⇨ ariane.dupont-kieffer@univ-paris1.fr
- Cécile Faliès : vice-présidente de la commission de la Recherche du conseil académique (à contacter pour intégrer le Comité de pilotage pour la réalisation du prochain Schéma directeur)
  - ⇨ cecile.falies@univ-paris1.fr

A l'EHESS

L'EHESS n'a pas réalisé de Bilan GES réglementaire, et n'a pas non plus réalisé et / ou adopté son Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale. Malgré l'envoi de plusieurs mails à différent.es acteur.ices administratif.ves, aucune réponse ne nous a été fournie concernant l'avancement de l'établissement sur les questions environnementales et concernant les informations nécessaires à la finalisation du Bilan GES du CESSP. Il n'a pas non plus été possible d'identifier le ou la référent.e développement durable de l'EHESS. Certaines données manquent donc au Bilan GES, concernant les émissions issues des bureaux du campus du 54 bvd Raspail.

Le Bilan GES

Choix et précisions méthodologiques

Le Bilan GES réglementaire du CESSP a été réalisé avec l'outil GES 1point. Cet outil a été développé par Labos 1point5, un collectif de laboratoires de toutes disciplines visant à réduire l'impact environnemental de la recherche, et a pour spécificité de réaliser un Bilan GES en prenant en compte les spécificités des laboratoires face aux émissions de GES. La méthodologie GES 1point5 divise les postes d'émission en huit catégories : les bâtiments, les achats, le matériel informatique, les véhicules, les missions, les déplacements domicile-travail, l'alimentation et les activités de recherche (c'est-à-dire tout élément nécessaire à la recherche qui n'est pas contenu dans les rubriques précédentes. Ex : utilisation de zones d'élevage).

Comme le laboratoire ne dispose d'aucun véhicule propre, ni d'infrastructures émettrices autres que celles comprises dans les achats, missions et le matériel informatique, les catégories « véhicules » et « activités de recherche » ne figurent pas dans les résultats du BGES.

Pour évaluer l'empreinte carbone du CESSP avec le plus de précision, la plateforme GES 1point5 recommande d'envoyer deux questionnaires aux chercheur.euses, concernant les déplacements de leur domicile à leur lieu de travail (sauf terrains) et leur alimentation. Le questionnaire est anonyme : il n'est pas possible d'identifier les répondant.es aux questionnaires, y compris pour les habitudes alimentaires. Il est entendu que le CESSP ne dispose pas de cantine propre (pas de cantine sur le site de Paris 1, et les cantines sur les sites de Pouchet et Raspail ne sont pas gérées par le CESSP), ce qui limite les possibilités du laboratoire pour agir sur ce levier. Cependant, l'alimentation durant les jours de travail constitue malgré tout une partie intégrante non-négligeable des émissions produites pour les activités du laboratoire. En ce sens, son intégration au BGES du laboratoire semble nécessaire pour que celui-ci soit le plus représentatif possible. En outre, l'obtention de ces données peut constituer un préalable à un dialogue avec les gestionnaires des cantines dans le cadre de la mise en place des Schémas Directeurs Développement Durable et Responsabilité Sociétale.

Pour faire coexister ces deux interprétations (restrictive et extensive) des émissions GES, nous présenterons ici deux BGES : un avec l'alimentation, et l'autre, sans.

Quelques remarques sont également nécessaires concernant les données des émissions des bâtiments du CESSP. Les émissions concernant les locaux à Pouchet ont été incluses dans le calcul sur la plateforme GES 1point5, mais les émissions des locaux en Sorbonne ont été calculées en-dehors de la plateforme (en réalisant un prorata au mètre carré du calcul qui avait été réalisé pour l'ensemble de la Sorbonne sur l'année 2023[19]) puis ajoutées au total calculé par GES 1point5. Du fait des difficultés à joindre l'administration de l'EHESS, les émissions concernant les locaux du 54 boulevard Raspail n'ont pas pu être calculées et manquent donc au Bilan GES.

Enfin, il est important de souligner que les données présentées ci-dessous sont des ordres de grandeur, et non des données exactes. Les émissions du laboratoire sont probablement sous-estimées ; premièrement parce que les données concernant les bureaux du site de Raspail manquent, et deuxièmement parce que le taux de réponse aux questionnaires sur les déplacements domicile-travail et l'alimentation n'a été que de 30%.

[19] Voir : Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, « Délibération du 24 octobre 2024 portant approbation du schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale pour la période 2024-2028 », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 25 octobre 2024, p. 112.

Analyse du bilan

Bilan extensif – avec alimentation

Sur l'année 2024 et en incluant les données relatives à l'alimentation des chercheur.euses, le CESSP a émis environ 184.07 tCO_2e, soit environ 713 $kgCO_2e$ par membre du laboratoire.

Le premier poste d'émission du laboratoire est l'alimentation (55.20 tCO_2e, soit 30.1% des émissions totales), suivi des déplacements pour les missions (50.98 tCO_2e, soit 27.8% des émissions totales), des achats (40.56 tCO_2e, soit 22.1% des émissions totales), des bâtiments (16.89 tCO_2e, soit 9.2% des émissions totales), des déplacements domicile-travail (13.05 tCO_2e, soit 7.1% des émissions totales) et du matériel informatique (6.97 tCO_2e, soit 3.8% des émissions totales).

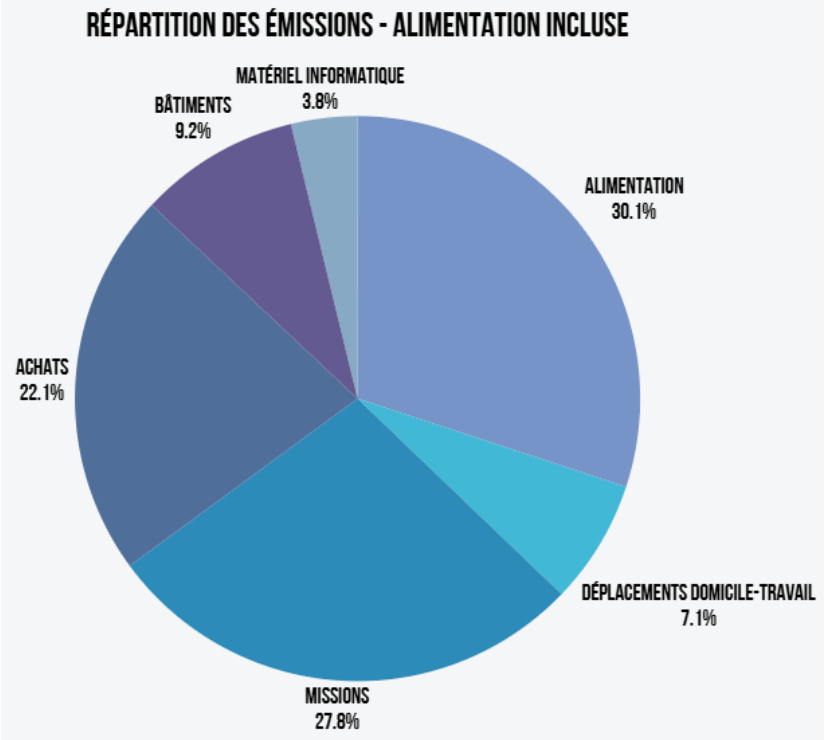

Bilan restrictif – sans alimentation

Sur l'année 2024 et en excluant les données relatives à l'alimentation des chercheur.euses, le CESSP a émis environ 128.87 tCO_2e, soit environ 499 $kgCO_2e$ par membre du laboratoire.

Le premier poste d'émission du laboratoire concerne les déplacements pour les missions (50.98 tCO_2e, soit 39.7% des émissions totales), suivi des achats (40.56 tCO_2e, soit 31.6% des émissions), des bâtiments (16.89 tCO_2e, soit 13.1% des émissions totales), des déplacements domicile-travail (13.05 tCO_2e, soit 10.2% des émissions totales) et du matériel informatique (6.97 tCO_2e, soit 5.4% des émissions totales).

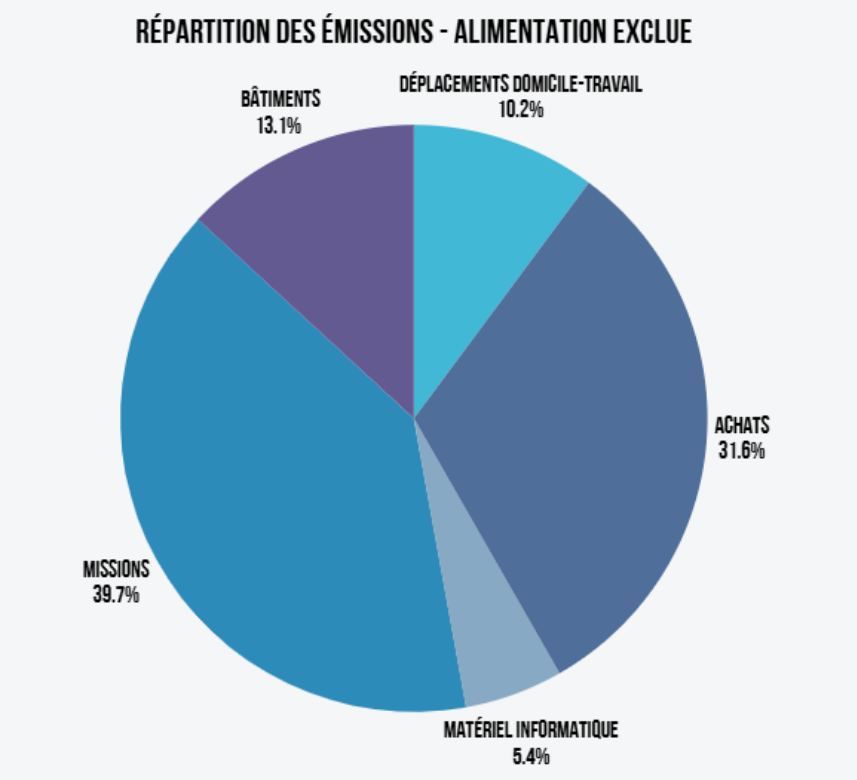

Constats et pistes de réduction du Bilan GES du laboratoire

Ces Bilans GES permettent de comprendre l'importance de l'alimentation dans l'empreinte environnementale du laboratoire.

En effet, la production de 100g de viande de bœuf émet en moyenne 25 $kgCO_2e$, contre 6.5 $kgCO_2e$ pour 100g de porc, 3.8 $kgCO_2e$ pour 100g d'œufs, et 1.6 $kgCO_2e$ pour 100g de tofu[20]. Un régime réduisant la consommation de viande rouge et de viande en général permet donc de minimiser les émissions de GES.

Certain.es chercheur.euses utilisant les cantines de Pouchet ont indiqué que les alternatives végétariennes de la cantine du site n'étaient pas nécessairement satisfaisantes sur le plan nutritionnel. Une piste pour réduire le Bilan GES du laboratoire serait de solliciter les gestionnaires de la cantine pour éventuellement augmenter le nombre de repas et options végétarien.nes équilibré.es.

Concernant les émissions liées aux déplacements en mission, une proposition de quota carbone modulé en fonction des statuts et des terrains de recherche est développée ci-dessous (voir p. 11, « Quelques propositions pour approfondir la politique d'environnementalisation du CESSP » / « Officialiser le rôle du / de la référent.e développement durable »).

Comparaison avec d'autres BGES

À l'été 2023, l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS – UMR 8103) a réalisé son Bilan GES de l'année 2022, disponible sur Internet[21], et réalisé avec la plateforme GES 1point5. Le Bilan indique des émissions de 145.44 tCO_2e, soit 541 $kgCO_2e$ par membre du laboratoire.

Les données récoltées sont présentées en 3 postes d'émissions (qui en réalité contiennent les 5 postes d'émissions contenus dans le Bilan GES du CESSP – sans l'alimentation) : les émissions du bâtiment, les émissions des achats (achats de biens et services et matériel informatique), et les émissions des déplacements (en mission et déplacements domicile-travail).

Le poste d'émissions le plus important du laboratoire constitue 55% des émissions totales du laboratoire, et concerne les déplacements des chercheur.euses (pour lesquels les déplacements domicile-travail sont plus importants que les déplacements en missions).

Le BGES de l'ISJPS indique un total d'émissions d'environ 25% inférieur à celui du CESSP.

Le Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (Prodig – UMR 8586) a également réalisé des Bilans GES disponibles sur Internet[22], pour les années 2019 et 2021. Le calcul a été réalisé sur la base d'une méthodologie mixte, usant de la plateforme GES 1point5 ainsi que d'un questionnaire conçu par le laboratoire et envoyé à ses membres.

Les données récoltées sont divisées en 5 postes d'émissions : le matériel informatique, les bâtiments, les déplacements domicile-travail et l'utilisation du réseau. Pour l'année 2019, le Bilan GES est estimé à 229 tCO_2e, soit 1.94 tCO_2e par membre du laboratoire. Pour l'année

[20] Hannah Ritchie, « Less meat is nearly always better than sustainable meat, to reduce your carbon footprint », Our World in Data, 2020, https://ourworldindata.org/less-meat-or-sustainable-meat

[21] Mathilde Françaix, « Bilan GES. ISJPS – 2022 », Institut des sciences juridique et philosophie de la Sorbonne, Juillet 2023, https://isjps.pantheonsorbonne.fr/sites/default/files/2023-11/bilan_ges_isjps-9-1.pdf

[22] H. Gunder, J.-C. Bergès, P. Gluski, V. Michot, G. Magrin, « Première évaluation du Bilan d'émission de gaz à effet de serre de l'UMR Prodig », GéoProdig, portail d'information géographique, http://geoprodig.cnrs.fr/items/show/227886

2021, le Bilan GES est estimé à 219 tCO_2e, soit 1.86 tCO_2e par membre du laboratoire. Le Bilan GES du Prodig est donc plus de 2.5 fois supérieur à celui du CESSP.

L'institut Pierre-Simon Laplace est une fédération de recherche regroupant huit laboratoires dont les spécialités sont reliées au climat, aux sciences de l'environnement et aux sciences de l'exploration du système solaire. Le bilan carbone des activités de l'ensemble de l'Institut, réalisé en 2021 pour l'année 2019, indique des émissions moyennes de 9 tCO_2e par personne. Le Bilan GES de l'IPSL est donc plus de 12.5 fois supérieur à celui du CESSP.

Quelques propositions pour approfondir la politique d'environnementalisation du CESSP

Officialiser le rôle du / de la référent développement durable

Une manière de mener à bien l'objectif d'environnementalisation des pratiques au CESSP serait de disposer d'une politique environnementale claire au laboratoire.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire d'entourer premièrement la référente développement durable d'une équipe pouvant appuyer ses actions (objectif revendiqué par E. Migevant – référent DD de la délégation CNRS Meudon Ile-de-France) et de valoriser ses actions par une rémunération ayant valeur de compensation pour le temps dédié à l'écologisation du laboratoire (qui n'est donc pas dédié aux activités d'enseignement et de recherche). Dans la mesure où les référent.es DD des différents laboratoires ne se connaissent pas et semblent isolé.es les un.es des autres, il serait également opportun de participer de la mise en réseau de ces référent.es pour coordonner leurs actions (par exemple à l'échelle de l'université ou à l'échelle des laboratoires en sciences humaines et sociales d'Ile-de-France).

Une politique environnementale claire du laboratoire passerait deuxièmement par l'explicitation d'objectifs environnementaux répertoriés dans un document connu de toustes (présenté en AG de laboratoire, affiché sur l'Intranet), et pour lequel un délai de mise en œuvre (mensuel, semestriel, annuel et/ou triennal) serait fixé. Parmi ces objectifs pourrait figurer une politique de financement des déplacements dans laquelle un quota d'émission carbone serait alloué à chaque membre du laboratoire et décroirait au fil des années.

Cette politique a par exemple été votée en conseil de laboratoire au LMD et au LOCEAN et mise en œuvre au LOCEAN[23]. Le laboratoire attribue chaque année à ses chercheur.euses un quota d'émissions (induites uniquement par les déplacements en avion) exprimé en CO2e, qui décroit chaque année. D'après la trajectoire élaborée par le GLEC (Groupe LOCEAN Empreinte Carbone) pour le conseil de laboratoire en 2020[24], ce quota serait de 10 tCO2e en 2021 ; 8 tCO2e en 2022 ; 6 tCO2e en 2023 ; 4 tCO2e en 2024 ; 3 tCO2e en 2025 ; 2.5 tCO2e en 2026. Les données concernant les quotas sont privées, et gérées par l'outil Mon petit carbone[25]. Le quota est incessible, mais si le ou la chercheur.euse émet par ses déplacements dans une année moins que son quota, les émissions restantes pour atteindre son quota peuvent être ajoutées au quota de l'année suivante. Par exemple, si en 2023 un.e

[23] Ces deux laboratoires font partie de l'Institut Pierre-Simon Laplace, présenté plus loin dans la synthèse.
[24] « Le vote du 28-29 septembre au LOCEAN », site Votre empreinte carbone LOCEAN, https://colibris-wiki.org/empreinteClocean/?TexteVote
[25] Cet outil a été développé par un doctorant d'un laboratoire de l'Institut Pierre-Simon Laplace (dont le LMD et LOCEAN font également partie), le LSCE, avec le soutien de l'équipe technique de Labos 1point5.

chercheur.euse a émis 2 tCO2e, iel pourra ajouter 4 tCO2e au quota de 2024 (qui sera alors de 4+4 = 8 tCO2e).

La trajectoire de réduction élaborée par le laboratoire inclut quelques exceptions : les trajets pour effectuer des campagnes en mer, des missions de minimum un mois, ou pour effectuer des déplacements pour les activités d'enseignement ou de recherche sont exclus des calculs du quota. D'autre part, les membres non-permanents du laboratoire bénéficient tous les deux ans d'un vol international non-pris en compte dans leur quota.

Pour assurer davantage d'égalité entre les membres du laboratoire du CESSP, ce quota pourrait être de valeur différente en fonction du statut des chercheur.euses[26] et de leur terrain de recherche.

Enfin, pour penser différentes manières d'environnementaliser la recherche, il apparaît utile de faire connaître auprès des chercheur.euses le Séminaire Labos 1point5. Cette initiative du réseau 1point5 vise à organiser un ensemble des conférences tous les mardis de chaque mois selon des thématiques établies pour un semestre. Durant la première partie de l'année 2025 (de janvier à juillet 2025), l'ensemble des conférences portait sur la justice climatique, avec par exemple une conférence intitulée « Vers la transition juste : pauvreté et lutte contre les injustices écologiques ». Ces conférences sont disponibles en replay sur le site du collectif. Une conférence se tiendra le 25 juillet sur l'extractivisme (« Extraction et transformation de la bauxite : violences écologiques, santé des ouvriers et déstabilisation des communautés locales en Guinée »)[27].

Construire une réflexion politique collective sur le sujet

En 2022, le Comité d'éthique du CNRS (COMETS) publiait l'avis n°2022-43 « Intégrer les enjeux environnementaux à la conduite de la recherche – Une responsabilité éthique ». Cet avis était rédigé suite à la réalisation du premier Bilan GES du CNRS, sur saisine par le PDG du CNRS. L'enjeu était alors de produire un avis sur la tension entre les enjeux environnementaux et les enjeux d'excellence scientifique (peut-on réduire l'empreinte environnementale de la recherche au prix de la qualité de la production scientifique ?).

Le COMETS concluait alors que « la prise en compte des impacts environnementaux de la recherche doit être considérée comme relevant de l'éthique de la recherche, au même titre que le respect de la personne humaine ou de l'animal d'expérimentation »[28]. Dans ce cadre, le COMETS invitait à s'interroger non seulement sur les impacts environnementaux directement impliqués par les activités de recherche (déplacements, expérimentations, etc.), mais également sur les usages faits des recherches scientifiques. C'est donc la question du rôle de la science dans la société qui y était soulevée, et plus précisément de la place et de la responsabilité des

[26] Une étude montre en effet que l'empreinte carbone des professeurs induite par les déplacements en avion est 10 fois supérieure à celle des étudiant.es en doctorat à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Sans que ces chiffres soient connus des doctorant.es du laboratoire (chiffres qui par ailleurs ne sont pas nécessairement les mêmes au CESSP), la propension de certain.es titulaires à prendre l'avion en contexte de crise climatique et austérité budgétaire est source d'agacements à l'UMR 8209. Pour la référence des chiffres exposés ci-dessus, voir : Joachim Ciers, Aleksandra Mandic, Laszlo Toth et Giel Op't Veld, « Carbon footprint of academic air travel: A case study in Switzerland », *Sustainability*, 2018, vol. 11, nº 1, p. 80.

[27] « Le Séminaire », site de Labos 1point5, https://labos1point5.org/les-seminaires/hiver-2025

[28] Olivier Leclerc et al., « Intégrer les enjeux environnementaux à la conduite de la recherche – Une responsabilité éthique », Avis n°2022-43, COMETS, 5 décembre 2022, p. 2.

scientifiques dans la perpétuation des problèmes environnementaux (par les méthodes qu'ils emploient comme par les thématiques qu'ils traitent).

Outre l'élaboration d'une politique environnementale claire, une réflexion théorique impliquant tous les membres du CESSP pourrait donc également être engagée au laboratoire pour penser son éthique de recherche et la place qu'y prennent les enjeux environnementaux. En effet, on peut faire l'hypothèse que l'inégale appropriation des enjeux environnementaux entre les chercheur.euses du CESSP est en partie due au caractère désincarné que constitue l'idéologie dominante du développement durable. En ce qu'elle se concentre sur la transformation individuelle des petits gestes du quotidien et qu'elle ne fait jamais mention des inégalités face aux conséquences du dérèglement climatique, l'idéologie du développement durable vide de toute signification politique le combat écologique. Un enjeu central pour le laboratoire est donc de réancrer les enjeux climatiques dans des problématiques éthiques et politiques auxquelles les chercheur.euses sont socialisé.es : la justice sociale, le souci pour ses enquêté.es, la préoccupation pour les usages politiques du travail de recherche, l'accès au terrain, etc. À ce titre, en mettant en avant les liens entre les objets de recherche des chercheur.euses et les enjeux écologiques, engager une réflexion collective pour penser les enjeux éthiques de la recherche pourrait être une manière de rapprocher le discours écologique du champ de réflexion et de travail normal des chercheur.euses. Cette réflexion pourrait prendre pour point de départ la lecture du rapport n°43 du COMETS par l'ensemble des chercheur.euses du laboratoire.

Au-delà des difficultés pouvant être rencontrées par les chercheur.euses pour s'approprier les enjeux environnementaux, une problématique plus générale concernant le laboratoire sous-tend les discours de l'ensemble des membres du CESSP : la division du laboratoire en trois sites, dont les chercheur.euses ne se croisent qu'occasionnellement. Cette situation est d'autant plus forte pour les doctorant.es, qui ne disposaient jusqu'à mars 2025 que de peu/ pas d'espace de travail propre. S'il n'a pas été possible au cours de ce travail de voir les effets politiques d'une telle configuration du laboratoire, on peut se demander dans quelle mesure celle-ci constitue un obstacle à la solidarité entre chercheur.euses, et *in fine* à la circulation de revendications politiques – qu'elles soient dirigées vers la direction du laboratoire, le CNRS ou les institutions gouvernementales.

Pour mettre en place des réflexions scientifiques collectives sur les enjeux environnementaux, l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066) a mis en place un axe de recherche « Environnement et savoirs », divisé en sous-axes « Expertise et savoirs invisibles », « Natures urbaines », et « Lieux et pratiques de soin ». En rassemblant des chercheur.euses aux spécialités en apparence éloignées, créer un axe de recherche dédié aux questions environnementales permettrait d'intensifier les discussions scientifiques concernant les dimensions sociales des crises écologiques – et d'ainsi faire vivre scientifiquement et politiquement la question au sein du laboratoire.

Lutter contre la concurrence grâce à un projet environnemental cohésif

Les discours et expériences rapportées par les chercheur.euses du CESSP au cours de ce travail indiquent que le monde de la recherche n'est pas simplement régi par les règles de la rigueur scientifique et de la créativité, mais également par des logiques du marché et de la

concurrence[29]. Un symptôme central de la dimension concurrentielle des métiers de la recherche s'incarne dans les indicateurs de performance, destinés à évaluer et comparer la qualité des productions scientifiques des universités, unités de recherche et chercheur.euses. Pour garantir l'attractivité de la production scientifique produite (et donc le maintien de financements), les unités de recherche et chercheur.euses doivent alors se plier aux critères établis par les instances d'évaluation (le Comité national de la recherche scientifique, pour les chercheur.euses du CNRS ; et l'HCERES pour les unités de recherche). Une telle situation produit alors une pression à publier (« *publish or perish* ») pour les chercheur.euses et doctorant.es, parfois au détriment de leur santé mentale et de la qualité de leurs recherches.

Outre les effets sanitaires et épistémiques de la concurrence, celle-ci constitue également un obstacle à l'écologisation des pratiques de la recherche. En effet, dans la mesure où la valeur du travail et les perspectives de financement d'un.e scientifique / d'une unité de recherche reposent sur la comparaison avec leurs pairs selon des critères quantitatifs (nombre de publications, nombre de citations, nombre de partenariats à l'étranger, etc.) parfois incompatibles avec les enjeux environnementaux, les scientifiques et unités de recherche se trouvent face à des injonctions contradictoires : si écologiser les pratiques de la recherche signifie mener moins de projets de recherche, les porter sur le plus long terme, et réduire le nombre de déplacements à l'international, en découle une moindre compétitivité des travaux produits. Face à la pression de la concurrence, certain.es chercheur.euses et laboratoires se trouvent donc face au 'dilemme du prisonnier', et craignent d'être les seuls à subir les coûts de l'écologisation de leurs pratiques pendant que leurs pairs maintiennent le rythme compétitif d'une science productive.

Pour répondre au problème de la concurrence dans la recherche et aux dérives écologiques, sanitaires et épistémiques qui en découlent, l'anthropologue Joël Candau écrivait en 2010 « Pour un mouvement *Slow science* »[30]. Cet appel reprenait les principes établis par le père de la bibliométrie Eugène Garfield, qui voyait dans la lenteur et la constance des attitudes favorables à une production scientifiques de qualité – en opposition à la vitesse et versatilité. Dans la lignée de la valorisation de la *Slow science*, des chercheurs sous le pseudonyme « Camille Noûs » invitent à refuser le maître-mot « d'excellence » promu par les institutions comme le CNRS ou l'HCERES – qui selon eux « condamne à l'égoïsme, au calcul et à la médiocrité »[31]. Les auteur.ices proposent également sur la base des travaux de M. Crawford[32] et R. Sennett[33] la figure de l'artisan.e comme figure de référence pour les chercheur.euses, en tant que travailleur.euse dont la production se base sur les erreurs, la répétition, la créativité et l'indépendance. Noûs suggère.nt deux types d'approches pour transformer le monde de la recherche : les améliorations « à la marge du système » (favoriser dans les politiques de financement les projets à long terme, mieux informer le public des réalités de la recherche) et des actions « plus diffuses » comme la promotion d'un rapport à la recherche centré sur le « plaisir, le goût et la convivialité ».

[29] Maya Bacache-Beauvallet, « Concurrence et performance dans la recherche : l'effet des indicateurs », *Géoéconomie*, 2010, vol. 53, n°2, p. 45-54.
[30] Joël Candau, « Pour un mouvement *slow science* », *Socio*, 2010, vol. 17, p. 33-36.
[31] Camille Noûs, « Slow science – La désexcellence », *Genèses*, 2020, n°119, p. 199-208.
[32] Matthew Crawford, *Eloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Paris : La Découverte, 2010.
[33] Richard Sennett, *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*, Paris : Albin Michel, 2010.

Quelques organisations et contacts dans le monde de la recherche

Labos 1point5 et le Réseau des laboratoires en transition

Labos 1point5 est un groupement de laboratoires visant à penser des solutions pour réduire l'impact de la recherche sur l'environnement. Ce collectif est composé d'un Groupement de recherche (GDR), un Séminaire, une équipe Réflexion et une équipe Arts&Sciences.

Le Groupement de recherche Labos 1point5 est à l'origine du dispositif de calcul de l'empreinte carbone des laboratoires GES 1point5. Ce GDR vise à mesurer l'empreinte de la recherche publique en France, tout en accompagnant et facilitant les projets de réduction de ces empreintes au sein des laboratoires.

Le Séminaire Labos 1point5 est un ensemble de conférences organisées tous les mardis de chaque mois selon des thématiques établies pour un semestre. En Hiver 2025 (c'est-à-dire de janvier à juillet 2025), l'ensemble des conférences portait sur la justice climatique, avec par exemple une conférence intitulée « Vers la transition juste : pauvreté et lutte contre les injustices écologiques ». Ces conférences sont disponibles en replay sur le site du collectif. Une prochaine conférence se tiendra le 25 juillet sur l'extractivisme (« Extraction et transformation de la bauxite : violences écologiques, santé des ouvriers et déstabilisation des communautés locales en Guinée »)[34].

Les Séminaires Labos 1point5 permettent de nourrir les débats au sein de l'équipe Réflexion, qui a pour but de structurer la réflexion théorique du collectif. L'équipe Réflexion produit des textes et rapports portant sur la transition écologique dans la recherche. Il est possible pour des chercheur.euses titulaires ou doctorant.es de rejoindre l'équipe Réflexion pour participer aux discussions du collectif.

Enfin, l'équipe Arts&Sciences de Labos 1point5 vise à élaborer des imaginaires de transition, en mêlant science et expression artistique.

Outre le dispositif GES 1point5, le collectif Labos 1point5 a également élaboré une carte des initiatives écologiques dans les laboratoires : le Réseau des labos en transition (aussi appelé Transition 1point5). Il est possible pour un laboratoire d'être observateur du réseau, ou d'en devenir un membre habilité après avoir soumis au moins un Bilan GES sur la plateforme GES 1point5. La majorité des initiatives recensées par le réseau provient de laboratoires en sciences de la nature ; en Île-de-France, seulement 3 initiatives portées par des laboratoires en sciences sociales y sont recensées : la rédaction d'une charte d'engagement éco-responsable et la création d'un comité « Bas Débit » par le laboratoire d'archéologie BioArch (UMR 7209), et la réalisation et analyse des BGES 2019-2022 par l'Institut du Cerveau.

[34] « Le Séminaire », site de Labos 1point5, https://labos1point5.org/les-seminaires/hiver-2025

Les laboratoires de Paris 1

Géographie-cités (UMR 8504)

Le laboratoire a organisé en décembre 2022 un colloque « Empreinte environnementale de la recherche. Quelles stratégies pour l'UMR Géographie-cités ? », où des membres de laboratoires mobilisés pour l'écologisation des pratiques de la recherche étaient invités (dont des membres du réseau Labos 1point5). En 2022, le laboratoire a également engagé une démarche pour réaliser son bilan carbone.

Nous avons sollicité par mail le laboratoire pour organiser une rencontre avec ses membres investis sur l'enjeu d'écologisation de la recherche (et notamment ceux ayant participé à la réalisation du bilan carbone), mais n'avons pas reçu de réponse.

Contact :

- Directeur du laboratoire : Éric Denis
  ⇨ eric.denis@univ-paris1.fr
  ⇨ eric.denis@parisgeo.cnrs.fr

IHMC – Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (UMR 8066)

D'après le compte-rendu d'une assemblée générale du laboratoire tenue le 21 juin 2022, le laboratoire aurait réalisé un bilan carbone. Ce bilan est introuvable sur Internet.

Le laboratoire dispose également d'un axe de recherche « Environnement et savoirs », divisé en sous-axes « Expertise et savoirs invisibles », « Natures urbaines », et « Lieux et pratiques de soin ».

Contact :

- Référente développement durable du laboratoire : Anne Wegener-Sleeswijk
  ⇨ anne.wegener-sleeswijk@univ-paris1.fr

IMAF – Institut des Mondes Africains (UMR 8171)

L'IMAF a réalisé un Bilan GES, présenté les 3 et 5 juin 2025. Ce Bilan GES a été réalisé par une étudiante en deuxième année de Master, prise en charge au sein du Groupe de travail « Écologie et Sobriété » du laboratoire.

Le Groupe de travail a également élaboré des « Fiches pratiques ». En avril 2025 était publiée une fiche portant sur les émissions liées aux outils numériques[35]. En mai 2025, le groupe de travail réalisait une fiche informative sur les transports[36]. En juin 2025, une nouvelle fiche était publiée, portant sur l'impact environnemental de l'alimentation (« et autres infos croustillantes »)[37].

[35] Groupe de Travail Ecologie & Sobriété, « Fiche pratique – Les outils numériques », IMAF, avril 2025, https://imaf.cnrs.fr/IMG/pdf/fiche_pratique_outils_numeriques_vf_-_avril_2025.pdf
[36] Groupe de Travail Ecologie & Sobriété, « Fiche pratique – Les transports », IMAF, mai 2025, https://imaf.cnrs.fr/IMG/pdf/fiche_pratique_transports-vf_-_mai_2025.pdf
[37] Groupe de Travail Ecologie & Sobriété, « Fiche pratique – Alimentation », IMAF, juin 2025, https://imaf.cnrs.fr/IMG/pdf/fiche_pratique_alimentation_-_juin_2025.pdf

Contacts :

- Directrice du laboratoire : Violaine Tisseau
  ⇨ violaine.tisseau@univ-paris1.fr
- Stagiaire responsable de la réalisation du BGES de l'IMAF (3 mars – 31 juillet 2025) : Audrey Anglade
  ⇨ aanglade78@gmail.com
- imaf.transitioneco@gmail.com (mail indiqué sur le site du laboratoire, mais il est possible qu'il s'agisse d'une adresse créée uniquement pour la réalisation du Bilan GES)

ISJPS – Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne (UMR 8103)

Le laboratoire a réalisé en juillet 2023 son Bilan GES pour l'année 2022, disponible sur Internet[38]. Ce Bilan GES a été réalisé par un comité développement durable, composé de Marta Torre-Schaub, Marie-Xavière Catto et de Sophie Guy. Ce projet a été financé par la présidence de l'université Paris 1, « à titre de dispositif expérimental »[39].

Outre le comité développement durable, l'ISJPS a également développé un axe de recherche « Environnement », composé de Paul Guillibert, Catherine Le Bris et Marta Torre-Schaub.

Contacts :

- Référente développement durable : Marta Torre-Schaub
  ⇨ marthe.torre-schaub@univ-paris1.fr
- Directeur du laboratoire : Xavier Philippe
  ⇨ xavier.philippe@univ-paris1.fr

PJSE - Paris Jourdan Sciences Economiques (UMR 8545)

D'après le rapport d'évaluation produit par l'HCERES en mars 2024[40], le laboratoire a réalisé un Bilan Carbone©.

Contact :

- Directeur du laboratoire : Jean-Marc Tallon
  ⇨ jean-marc.tallon@univ-paris1.fr

[38] Mathilde Françaix, « Bilan GES. ISJPS – 2022 », ISJPS, juillet 2023, https://isjps.pantheonsorbonne.fr/sites/default/files/2023-11/bilan_ges_isjps-9-1.pdf
[39] *Ibid*., p. 1.
[40] Evaluation de la recherche, "Rapport d'évaluation de l'unité PJSE – Paris Jourdan Sciences Economiques », Campagne d'évaluation 2023-2024, Vague D, HCERES, 8 mars 2024, https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/publications/rapports_evaluations/pdf/D2025-EV-0751717J-DER-ER-DER-PUR250024194-SHS1-PJSE-RF.pdf

Prodig – Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (UMR 8586)

Le laboratoire a réalisé un Bilan GES pour les années 2019 et 2021[41]. Le site du laboratoire indique également que PRODIG dispose d'un axe de recherche intitulé « Les sociétés face aux changements environnementaux, aux risques naturels et sanitaires ».

Contacts :

- Référente développement durable : Pauline Gluski
  ⇨ pauline.gluski@univ-paris1.fr
- Directrice du laboratoire : Christine Raimond
  ⇨ christine.raimond@univ-paris1.fr

L'IPSL – Institut Pierre-Simon Laplace

L'institut Pierre-Simon Laplace est une fédération de recherche regroupant huit laboratoires dont les spécialités sont reliées au climat, aux sciences de l'environnement et aux sciences de l'exploration du système solaire. Y sont rassemblés les laboratoires CEREA, GEOPS, LATMOS, LERMA, LISA, LMD, LOCEAN, LSCE, METIS et LG-ENS. Dans la mesure où ces laboratoires recourent à des campagnes d'observation spatiales, aériennes et océanographiques polaires, le bilan carbone de leurs activités de recherche est particulièrement élevé – indiquant des émissions moyennes de 9 tCO_2e par personne en 2019.

Depuis 2016, des groupes de travail intitulés « Climactions » ont vu le jour à l'IPSL, dans le but d'engager la transition climatique des laboratoires qui composent la fédération. En 2021, le processus de réalisation du premier Bilan GES de l'IPSL était lancé. Quelques mois après, une chargée de mission était recrutée pour accompagner le changement de pratique des personnels, animer des événements majeurs sur le thème de la transition écologique des laboratoires, et pour assurer le dialogue entre les laboratoires de l'IPSL et le monde extérieur (public et tutelles).

En 2024, l'Institut organisait une retraite à Villarceaux. Le but était de s'emparer des acquis des groupes Climactions (Achats, Observations, Calcul intensif) pour formuler un ensemble de mesures de réduction de l'empreinte environnementale des laboratoires de l'IPSL. De cette retraite a émergé la création de trois nouveaux groupes de travail (Empreinte carbone, Enseignement, Appropriation collective) s'ajoutant aux trois anciens, tous chargés d'élaborer des fiches d'action de réduction de l'empreinte des laboratoires. Les propositions élaborées dans les fiches d'action n'ont pas de caractère obligatoire, et constituent davantage une « boite à outils » dont le contenu peut être approprié et adapté au contexte et contraintes spécifiques de chaque laboratoire. Ces fiches sont regroupées dans une grande affiche « La boîte à outils de Villarceaux »[42], et ont par la suite été transformées en un jeu de cartes[43]. Dans le cadre du

[41] H. Gunder, J.-C. Bergès, P. Gluski, V. Michot, G. Magrin, « Première évaluation du Bilan d'émission de gaz à effet de serre de l'UMR Prodig », GéoProdig, portail d'information géographique, http://geoprodig.cnrs.fr/items/show/227886

[42] « Poster cartes illustrées », IPSL, juin 2024, https://cloud.ipsl.fr/index.php/s/bJSkTBanCyepCJw?openfile=true

[43] Voir : Stéphanie Boniface, « Pour en savoir plus », dans « Pour accompagner l'Accord de Villarceaux, la boîte à outils de Villarceaux déclinée en cartes illustrées », 23 septembre 2024, https://climactions.ipsl.fr/pour-accompagner-laccord-de-villarceaux-la-boite-a-outils-de-villarceaux-declinee-en-cartes-illustrees/

laboratoire LMD de l'IPSL, les fiches ont été utilisées pour soumettre au vote des mesures à mettre en place dans le laboratoire. Cet ensemble de ressources est disponible sur le site du Réseau des laboratoires en transition de Labos 1point5 – dont les laboratoires d'IPSL font donc partie.

Outre la formulation de fiches d'action pour les laboratoires, la retraite à Villarceaux a abouti à l'Accord de Villarceaux, élaborant une série de huit mesures à mettre en place par les laboratoires (dont la réduction des émissions de GES de l'IPSL de 50% d'ici 2030 par rapport à 2019)[44]. Bien que l'accord ait été rédigé dès 2024, celui-ci n'a été signé qu'en mars 2025 par 7 des 10 laboratoires de la fédération.

Afin de coordonner l'action des différents laboratoires, échanger sur leurs avancées et difficultés, et nourrir leur réflexion sur les réductions de l'empreinte environnementale de la recherche, l'IPSL organise également depuis 2022 des cycles de conférences, intitulés « Semaine Clim'actions » de 2022 à 2023, puis « Semaine Transform'actions » de 2024 à 2025. En 2025, la semaine Transform'actions a donné lieu à des tables-rondes sur les obstacles et leviers des laboratoires face aux enjeux de réduction de l'empreinte environnementale des activités de recherche, sur les « Sciences et médias face aux défis de la communication climatique », ou encore sur la « Résistance civile face au changement climatique ».

La table-ronde portant sur les obstacles et leviers des laboratoires face à leur transition écologique était dirigée par Lucas Verhelst, un architecte-urbaniste fondateur de l'Institut International d'Impédimentologie (I3), et directeur de l'ouvrage *Manuel d'un monde en transition(s)*[45]. La table-ronde était donc structurée autour des analyses fournies dans le *Manuel*, dans lequel l'auteur analyse 101 obstacles aux transitions (climatique, énergétique, numérique, etc.) – qui constituent l'objet d'étude de l'impédimentologie.

C'est dans ce contexte d'étude des obstacles au changement que la question de la mise en place de mesures contraignantes de transition dans les laboratoires a été abordée. A ce titre, le laboratoire LOCEAN a pu partager son expérience sur le sujet, puisqu'y a été mis en place dès 2020 un système de quota carbone individuel et annuellement dégressif concernant leurs missions – suite à un vote en conseil de laboratoire. Ce système de quotas repose sur un outil reprenant la méthodologie de GES 1point5 : Mon Petit Carbone. Ce calculateur quantifie les émissions de GES individuels, sur la base de données concernant les déplacements domicile-travail et les déplacements en mission. Au LMD, le système des quotas a également été adopté suite à un vote en juin 2024, mais celui-ci n'a pas encore été mis en place.

Si les intervenantes ont pu parler des difficultés qu'elles ont rencontré pour faire adopter la mesure des quotas au sein de leur laboratoire, celle-ci n'ont cependant pas pu expliquer comment elles étaient parvenues à contourner ces obstacles.

Contacts :

- Chargée de mission Bilan Carbone de l'IPSL, et membre du comité d'organisation de la semaine « Transform'actions » de 2025 : Stéphanie Boniface
  ⇨ stephanie.boniface@ipsl.fr
- Directeur du LOCEAN : Jean-Benoît Charrassin

[44] « Accord de Villarceaux », IPSL, novembre 2024, https://cloud.ipsl.fr/index.php/s/e7YaN7JEqw5r9nK?openfile=true

[45] Lucas Verhelst, *Manuel d'un monde en transition(s) : 101 obstacles au changement, 101 pistes d'action*, La Tour-d'Aigues : Editions de l'Aube, 2025.

⇨ jean-benoit.charrassin@locean.ipsl.fr

- Intervenante lors de la table-ronde pour LOCEAN : Juliette Mignot
  ⇨ juliette.mignot@locean-ipsl.upmc.fr
- Responsable technique du Centre de modélisation du climat de l'IPSL, membre des équipes Coordination et Transition du Groupement de recherche 1point5, et membre du comité d'organisation de la semaine « Transform'actions » de 2025 : Marie-Alice Foujols
  ⇨ marie-alice.foujols@ipsl.fr

L'ANCMSP – Association nationale des candidat.es aux métiers de la science politique

Le 26 juin 2024, un mail du bureau de l'ANCMSP appelait à la constitution d'un groupe de travail pour « repenser collectivement la position politique de l'association et les moyens d'action à notre disposition concernant les enjeux écologiques ». Suite à cet appel, une dizaine seulement de doctorant.es et chercheur.euses titulaires (dont les objets de recherche étaient directement liés aux questions environnementales – pour la majorité d'entre elleux) se constituaient en GT Ecologie, et publiaient sur le site de l'association le manifeste « Ecologiser l'ESR ». A travers ce manifeste, le GT exposait la ligne politique que ses membres souhaitaient mettre en œuvre face aux enjeux soulevés par les crises écologiques.

Outre ce manifeste, le levier principal d'action mobilisé par les membres du GT pour impulser une dynamique d'écologisation de la recherche en sciences sociales consistait à interpeler les organisateur.ices de colloques ou congrès (par mail et de manière privée) lorsque la logistique des événements qu'ils préparaient ne semblait pas prendre en compte les enjeux environnementaux (utilisation de plastique, production de goodies, buffets non-végétariens, etc.).

Dans la mesure où le fonctionnement normal de l'ANCMSP repose sur l'envoi de mails à de très larges listes de diffusion, l'action du GT Ecologie a également conduit à une politique de plafonnement du volume des pièces jointes à ces mails.

Malgré ce travail impulsé à l'été 2024, le GT n'est plus actif depuis l'hiver 2024-2025. Comme l'indique un des membres du groupe de travail, ce désinvestissement s'explique par les préoccupations de réputation professionnelle, renforcées par le faible nombre de personnes ayant rejoint le GT. En effet, dans la mesure où les membres du GT sont des doctorant.es (seul.es deux d'entre elleux sont des titulaires) cherchant à stabiliser une situation professionnelle précaire, certains exprimeraient une certaine réticence à engager des actions conflictuelles (et à ce titre potentiellement transformatrices) pour lesquelles ielles seraient défavorablement perçu.es dans le monde de la recherche.

Alors que cette crainte pour le futur professionnel pourrait inhiber également les initiatives de lutte contre la précarité dans la recherche, il convient de souligner que la question de la précarité des doctorant.es fait écho aux expériences et valeurs d'une grande partie du monde de la recherche en science politique (qui ont toustes un jour été doctorant.es), et que la force du collectif dans ces initiatives (appuyées par un grand nombre de bénévoles de l'ANCSMP) permet d'atténuer les éventuelles sanctions symboliques qui pourraient en découler.

Au contraire, les questions écologiques ne bénéficient pas du même statut dans la recherche en science politique et sociologie : les connaissances et l'intérêt attaché.es aux enjeux environnementaux, et la perception de l'importance de la réduction de l'empreinte environnementale de la recherche varient selon les chercheur.euses. Plus encore, dans un contexte d'austérité budgétaire, et dans la mesure où l'empreinte environnementale de la recherche en sciences sociales est relativement faible en comparaison avec les disciplines des sciences de la nature, certain.es chercheur.euses considèrent qu'il ne relève pas de leur responsabilité de contribuer à baisser l'impact environnemental de leurs activités.

Scientifiques en Rébellion

Scientifiques en Rébellion est la branche française du collectif Scientist Rebellion, un collectif de scientifiques toutes disciplines et statuts confondu.es « qui se mobilisent contre l'inaction face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité »[46]. Né après l'appel des 1000 scientifiques à la désobéissance civile paru dans *Le Monde* en 2020[47], le collectif vise à alerter les citoyen.nes sur la gravité des consensus scientifiques ; à « dénoncer les manipulations et contradictions » des institutions, médias et entreprises ; « instaurer un rapport de force » pour surmonter l'inaction climatique ; et « réorienter l'enseignement supérieur et la recherche » pour qu'ils servent une « société pérenne et équitable »[48].

Pour atteindre les objectifs qu'il se fixe, le collectif coorganise des manifestations, des initiatives de désobéissance civile, appelle au boycott (de marques par exemple), participe à des tribunes, etc. Certaines actions notables : participation au blocage de l'Assemblée générale de Total le 26 mai 2023 à Paris, organisation d'une mini-COP à Bordeaux de novembre à décembre 2023, ou encore la coorganisation de la marche contre les pesticides « Printemps bruyant » du 5 avril 2025.

Contacts :

- Pour s'impliquer dans le collectif (rejoindre le forum de discussion) : contact@scientifiquesenrebellion.fr
- Pour s'inscrire à la liste de diffusion : envoyer un mail à scientifiques.en.rebellion-subscribe@liste.riseup.net

[46] « Face à la crise écologique, la rébellion est nécessaire », site de Scientifiques en Rébellion, https://scientifiquesenrebellion.fr/
[47] Collectif, « L'appel de 1000 scientifiques : 'Face à la crise écologique, la rébellion est nécessaire' », *Le Monde*, 20 février 2020.
[48] « Raison d'être de Scientifiques en rébellion », site de Scientifiques en Rébellion, https://scientifiquesenrebellion.fr/raison-d-etre/

Bibliographie

ALLEN Barbara, *Uneasy Alchemy. Citizens and Experts in Louisiana's Chemical Corridor Disputes*, Cambridge: MIT Press, 2003.

BACACHE-BEAUVALLET Maya, « Concurrence et performance dans la recherche : l'effet des indicateurs », *Géoéconomie*, 2010, vol. 53, n°2, p. 45-54.

BLANCHARD Marianne, BOUCHET-VALAT Milan, CARTRON Damien, GREFFION Jérôme et GROS Julien, « Inquiets mais pollueurs : une enquête sur le personnel de la recherche française face au changement climatique », Ined, Documents de travail, mars 2022, n°270.

CANDAU Joël, « Pour un mouvement *slow science* », *Socio*, 2010, vol. 17, p. 33-36.

COMBY Jean-Baptiste, « L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située », *Savoir / Agir*, 2014, vol. 28, n°2, p. 45-50.

COMBY Jean-Baptiste, « A propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir / Agir*, 2015, vol. 33, n°3, p. 23-30.

CRAWFORD Matthew, *Eloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Paris : La Découverte, 2010.

FOISNEAU Lise, « Les aires d'accueil des Gens du voyage : une source majeure d'inégalités environnementales », *Etudes Tsiganes*, 2019, vol. 3, n°67, p. 28-51.

FRANCAIX Mathilde, « Bilan GES. ISJPS – 2022 », Institut des sciences juridique et philosophie de la Sorbonne, Juillet 2023, https://isjps.pantheonsorbonne.fr/sites/default/files/2023-11/bilan_ges_isjps-9-1.pdf

GARRIC Audrey, « Limiter le réchauffement climatique à 1.5°C est désormais impossible », *Le Monde*, 19 juin 2025.

GUNDER H., BERGES Jean-Claude, GLUSKI Pauline, MICHOT Véronique, MAGRIN Géraud, « Première évaluation du Bilan d'émission de gaz à effet de serre de l'UMR Prodig », GéoProdig, portail d'information géographique, http://geoprodig.cnrs.fr/items/show/227886

NOÛS Camille, « Slow science – La désexcellence », *Genèses*, 2020, n°119, p. 199-208.

RITCHIE Hannah, « Less meat is nearly always better than sustainable meat, to reduce your carbon footprint », Our World in Data, 2020, https://ourworldindata.org/less-meat-or-sustainable-meat

SENNETT Richard, *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*, Paris : Albin Michel, 2010.

TRIBUNE, « Don't look away, l'égalité est une des solutions au changement climatique », 15 mars 2022, https://www.onufemmes.fr/nos-actualites/2022/3/14/legalite-est-une-des-solutions-au-changement-climatique

TRIBUNE, « L'appel de 1000 scientifiques : 'Face à la crise écologique, la rébellion est nécessaire' », *Le Monde*, 20 février 2020.

VERHELST Lucas, *Manuel d'un monde en transition(s) : 101 obstacles au changement, 101 pistes d'action*, La Tour-d'Aigues : Editions de l'Aube, 2025

Autres références bibliographiques :

Sitographie avec autrice

BONIFACE Stéphanie, Site Climactions – Les Labos de l'IPSL s'engagent, « Pour en savoir plus », dans « Pour accompagner l'Accord de Villarceaux, la boîte à outils de Villarceaux déclinée en cartes illustrées », 23 septembre 2024, https://climactions.ipsl.fr/pour-accompagner-laccord-de-villarceaux-la-boite-a-outils-de-villarceaux-declinee-en-cartes-illustrees/

Sitographie sans auteur.ices

Site de l'ADEME, « Empreinte carbone: quelles actions à l'échelle individuelle ? », avril 2023. https://infos.ademe.fr/magazine-avril-2023/dossier/empreinte-carbone-quelles-actions-a-lechelle-individuelle/

Site du CNRS, « Transition environnementale 2024 – Appels à projets », rubrique « Sciences humaines et sociales », 2024, https://www.inshs.cnrs.fr/fr/transition-environnementale-2024

Site du CNRS, « Transition bas carbone : des projets variés et innovants », rubrique « Actualités », 22 septembre 2023, https://www.cnrs.fr/fr/actualite/transition-bas-carbone-des-projets-varies-et-innovants

Site du CNRS, « Le CNRS calcule son deuxième bilan carbone », 24 octobre 2024, https://www.cnrs.fr/fr/actualite/le-cnrs-calcule-son-deuxieme-bilan-carbone#:~:text=Au%20total%2C%20les%20%C3%A9missions%20des,l'agrandissement%20du%20p%C3%A9rim%C3%A8tre%20%C3%A9tudi%C3%A9.

Site de Labos 1point5, « Le Séminaire », https://labos1point5.org/les-seminaires/hiver-2025

Site de Scientifiques en Rébellion, « Face à la crise écologique, la rébellion est nécessaire », https://scientifiquesenrebellion.fr/

Site de Scientifiques en Rébellion, « Raison d'être de Scientifiques en rébellion », https://scientifiquesenrebellion.fr/raison-d-etre/

Site Votre empreinte carbone LOCEAN, « Le vote du 28-29 septembre au LOCEAN », https://colibris-wiki.org/empreinteClocean/?TexteVote

Documents édités par les laboratoires

IMAF, Groupe de Travail Ecologie & Sobriété, « Fiche pratique – Les outils numériques », avril 2025, https://imaf.cnrs.fr/IMG/pdf/fiche_pratique_outils_numeriques_vf_-_avril_2025.pdf

IMAF, Groupe de Travail Ecologie & Sobriété, « Fiche pratique – Les transports », mai 2025, https://imaf.cnrs.fr/IMG/pdf/fiche_pratique_transports-vf_-_mai_2025.pdf

IMAF, Groupe de Travail Ecologie & Sobriété, « Fiche pratique – Alimentation », juin 2025, https://imaf.cnrs.fr/IMG/pdf/fiche_pratique_alimentation_-_juin_2025.pdf

IPSL, « Poster cartes illustrées », juin 2024, https://cloud.ipsl.fr/index.php/s/bJSkTBanCyepCJw?openfile=true

IPSL, « Accord de Villarceaux », novembre 2024, https://cloud.ipsl.fr/index.php/s/e7YaN7JEqw5r9nK?openfile=true

Rapports

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous - Rapport Brundtland*, 1987.

Oxfam, *La famine dans un monde qui se réchauffe. Comment la crise climatique aggrave la faim dans un monde qui en souffre déjà*, septembre 2022.

Documents réglementaires

Circulaire n°6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'Etat, site de Légifrance, novembre 2023, https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45511

Code de l'environnement, art. L. 229-25, 3 mai 2025.

Documents de l'HCERES

Département d'évaluation des établissements, « Référentiel d'évaluation des établissements », Campagne d'évaluation 2024-2025, Vague E, HCERES, septembre 2023, https://www.hceres.fr/sites/default/files/DAE_vague-E/etablissement/referentiel_etablissement.pdf

Département d'évaluation de la recherche, « Référentiel d'évaluation des unités de recherche. Campagne d'évaluation 2024-2025 », Vague E, HCERES, septembre 2023. https://www.hceres.fr/sites/default/files/DAE_vague-E/recherche/referentiel_unite_recherche.pdf

Evaluation de la recherche, "Rapport d'évaluation de l'unité PJSE – Paris Jourdan Sciences Economiques », Campagne d'évaluation 2023-2024, Vague D, HCERES, 8 mars 2024, https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/publications/rapports_evaluations/pdf/D2025-EV-0751717J-DER-ER-DER-PUR250024194-SHS1-PJSE-RF.pdf

Document administratif

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, « Délibération du 24 octobre 2024 portant approbation du schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale pour la période 2024-2028 », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 25 octobre 2024, p. 112.